



## congé parental et retraite

Par **kiliane**, le **07/10/2008** à **15:22**

Bonjour,

je suis titulaire administrative dans la fonction publique hospitalière depuis plus de 10 ans. je viens d'adopter un enfant de 3 ans, et ai donc droit à mon arrivée en France à 10 semaines de congé adoption. ces congés vont se terminer et je souhaite jusqu'à la fin de l'année (pour préparer la rentrée scolaire de mon enfant qui ne parle pas français ) m'arrêter de travailler jusqu'au 31 décembre 2008 (congé parentale d'éducation?), puis je souhaite reprendre mon activité le 2 janvier 2009 à 80% afin de garder mes mercredis.

cependant, mon employeur dit que si j'arrête mes 6 mois de congé parental ces mois ne compteront pas pour la retraite. est-ce vrai?

je ne comprends pas du coup si je dois m'arrêter de travailler 6 mois ou si dans ces 6 mois je peux panacher mon temps de travail et choisir ce que je veux...

merci de votre réponse qui m'éclairera sûrement car je ne sais pas si mon employeur a compris ce que je veux et/ou si il ne sait pas trop en réalité!